

MISSIONS :

- Garant des implantations des ouvrages à réaliser.
- Son supérieur hiérarchique est le conducteur de travaux.
- Prépare son chantier avec le chef de chantier/conducteur de travaux.
- Assure, en liaison avec ce dernier le bon déroulement du chantier.
- A la responsabilité d'une ou d'un ensemble de tâches techniques.
- Encadre une équipe d'ouvriers, fait respecter les horaires de travail.
- Organise le travail de la journée, suite aux consignes du conducteur de travaux, en assure la répartition et veille à sa bonne exécution.
- Réceptionne les livraisons sur le chantier, vérifie les bons de livraison et informe le conducteur de travaux rapidement des manques éventuels.
- Responsable du matériel dans son véhicule, de son entretien.
- Restitution du matériel dans le même état qu'il a été emprunté auprès du conducteur de travaux.
- Accueille les intérimaires et renseigne la fiche d'accueil
- Le chef d'équipe ayant les compétences en conduite d'engins de chantier doit veiller au bon entretien de la machine (soufflage des filtres, graissages, niveaux d'appoint d'huile moteur et huile hydraulique...).
- Prend soin du matériel qui lui est confié
- Gère les pointages de son équipe et les transmet chaque fin de semaine à sa hiérarchie

COMPÉTENCES :

- Manipulation de tout type d'outils et instruments de mesure (truelle, burin, massette, meule, scie, niveau...)
- Goût pour le travail bien fait dont il est le garant.
- Bon contact et sens de la communication.
- Autonomie.
- Doit savoir faire preuve d'autorité pour se faire respecter des ouvriers.
- Expérience lui permettant de réaliser des travaux efficacement dans un délai court

COMPÉTENCES SPÉCIFIQUES DE SÉCURITÉ :

- Connaissance des consignes SMIG26 en matière de sécurité et les règles spécifiques aux lieux d'intervention, et a en sa possession sur chaque chantier le classeur « modes opératoires »
- Chargé de faire respecter les consignes des conducteurs de travaux concernant les règles de procédures, les modes opératoires et la sécurité en général.
- Vérification du bon état des équipements de levage et d'arrimage. (Couleur de l'année)
- Peut être nommé Chargé d'Ouvrages Provisoire par le conducteur de travaux : montage et démontage des Ouvrages Provisoires.
- Réalise des causeries

FORMATION/ QUALIFICATION :

- Expérience de plusieurs années en tant qu'ouvrier

REMPACEMENT / RESSOURCES INTERNES :

- Peut être remplacé par un autre chef d'équipe, un chef de chantier ou conducteur de travaux.